

Rapport

Date de la séance du CE: 11 mars 2015
Direction: Direction de l'instruction publique, Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 686435
Classification: Non classifié

Subventions du Fonds d'encouragement des activités culturelles 2015 (INS) et du Fonds de loterie (POM). Nouvelle exposition permanente 2016 au Musée de la communication à Berne.

Autorisation de dépenses

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.3	Calendrier, modalités, organisation, compétences	3
4	Finances	4
4.1	Calcul de la subvention du Fonds d'encouragement des activités culturelles	5
4.2	Calcul de la subvention du Fonds de loterie	5
5	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	8
6	Proposition	8



1 Synthèse

Le Musée de la communication à Berne est le seul musée de Suisse à se consacrer uniquement à l'histoire de la compréhension entre humains. Il propose actuellement trois expositions permanentes ainsi que des expositions temporaires annuelles qui traitent de différents aspects de la communication. Les trois expositions permanentes, dont la plus ancienne date de 2003, vont être entièrement remaniées et regroupées en une seule grande exposition globale.

Outre des travaux de construction, le projet comprend la conception et la réalisation de nouveaux contenus d'exposition dans le respect des plus récentes normes muséales, technologiques et scientifiques. L'exposition globale doit être inaugurée en automne 2017 et conservée pour une durée maximale de 15 ans.

Initialement, le Musée de la communication a demandé au canton de Berne de participer financièrement, à hauteur de 2 millions de francs, à l'élaboration de la nouvelle exposition. En raison des pratiques d'encouragement du Fonds d'encouragement des activités culturelles et du Fonds de loterie (FL), les responsables du Musée de la communication n'ont pas obtenu les 2 millions de francs escomptés. L'Office de la culture soutient néanmoins le projet avec une subvention de 400 000 francs prélevée sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles. A cela s'ajoutent 867 000 francs du Fonds de loterie pour les coûts générant une plus-value liés aux mesures d'investissement donnant droit à une subvention. Le montant total de la subvention cantonale s'élève donc à 1 267 000 francs.

2 Bases légales

- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), articles 5, 7, 12, 13 et 14
- Ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1), article 16
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 48, alinéa 1, lettre a, 49 et 50
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 148 et 152
- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 34, 37, alinéa 1 et 4, 38, alinéas 1 et 2, 44, alinéas 1 et 2, 46, alinéa 2, lettre a, 48, alinéas 1, lettre a, 3 et 4
- Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520), articles 31, alinéa 2, 35, alinéas 1, 4, 5 et 6, 36 et 37, alinéa 1

3 Description de l'affaire

3.1 Rappel

Inaugurée en 2003, l'exposition « si près, si loin : l'homme et ses moyens de communication » est la plus grande et la plus ancienne des trois expositions permanentes proposées actuellement par le Musée de la communication. Les deux autres expositions permanentes, à savoir « As Time Goes Byte : histoire de l'ordinateur et culture numérique » et « Des images qui colent : le monde des timbres », sont certes plus récentes, mais nécessitent elles aussi d'être actualisées, notamment au niveau de leur contenu et de leur technologie.

Les coûts nécessaires au maintien du bon fonctionnement de l'infrastructure technique vieillissante vont croissant, une situation qui n'est plus rentable. Le Musée de la communication

partage avec bien d'autres musées ce problème largement imputable à l'évolution rapide des technologies. Une institution qui oriente ses expositions exclusivement autour du thème de la communication et des technologies y afférentes se doit d'être techniquement à la pointe.

Les responsables du projet ont décidé de saisir l'occasion pour entreprendre un remaniement complet des contenus d'exposition, de la scénographie et de la médiation.

Ils ont en outre relevé la nécessité d'améliorer l'aménagement de l'espace au niveau du hall d'entrée et des accès aux expositions. L'exiguïté du hall d'entrée du bâtiment principal empêche le public d'avoir un bon aperçu du musée et de ses offres. La réalisation d'un accès plus ouvert permettra d'améliorer considérablement la canalisation du public. La nouvelle stratégie prévoit de répartir les expositions par étages (désenchevêtrement). La salle prévue pour l'exposition temporaire sera désormais au 1^{er} étage afin de libérer le rez-de-chaussée, le 1^{er} et le 2^e sous-sol pour la nouvelle exposition permanente.

3.2 Caractéristiques du projet

La réalisation de cette nouvelle exposition globale a pour objectif de permettre au public de s'orienter plus facilement au sein des différents contenus d'exposition. Comme les expositions précédentes, la nouvelle exposition permanente sera bilingue à l'image du canton de Berne. La communication va y être présentée sous toutes ses facettes de manière ludique avec de meilleures possibilités de parcours que celles offertes actuellement.

Cette exposition va mettre en lumière l'une des caractéristiques principales du musée, qui est de présenter au public l'évolution de la communication jusqu'à aujourd'hui grâce à des objets historiques tout en se basant sur le principe « les visiteurs et visiteuses sont les experts » pour encourager le public à s'impliquer au moyen de nombreux postes interactifs. Avec plus de 70 000 entrées, environ 740 visites guidées et plus de 1000 classes en visite chaque année, le musée et sa stratégie rencontrent un joli succès. La nouvelle exposition a pour objectif de renforcer la découverte du phénomène de la communication et de le rendre encore plus accessible. Pour cela, il est prévu de recourir à différents médias numériques spéciaux de dernière génération.

La forme et les contenus de l'exposition tourneront autour de la thématique de l'échange. Le projet accorde par conséquent une attention toute particulière à la communication des contenus au public. Il est notamment prévu de proposer de nombreuses possibilités de participation, des visites guidées adaptées aux différents groupes cibles et de la documentation pédagogique afin que l'exposition soit une expérience unique pour les visiteurs et visiteuses et qu'elle leur permette d'acquérir et d'approfondir les connaissances, de se divertir et de réfléchir.

L'exposition vise un public fait d'amateurs, de spécialistes, de familles, de classes, de groupes et de touristes passionnés d'histoire, de culture et de technologie. Elle est destinée à accueillir un public venu de tout le pays, ce qui renforcera le rayonnement national dont le musée bénéficie déjà grâce au caractère unique de sa thématique en Suisse. La ville de Berne verra elle aussi son statut de site muséal d'importance nationale renforcé.

3.3 Calendrier, modalités, organisation, compétences

Pour permettre la réalisation des travaux destinés à supprimer le cloisonnement des expositions, une fermeture temporaire du musée sera nécessaire de l'été 2016 à l'été 2017.

Au total, le projet est divisé en six étapes, parmi lesquelles l'élaboration sommaire d'un programme muséographique et la phase de planification sont déjà terminées. D'ici à juillet 2015, le financement sera assuré dans sa totalité et le programme muséographique détaillé, élaboré. Cette étape sera suivie d'une phase de réalisation de deux ans, durant laquelle auront lieu les transformations et la fermeture temporaire. La période de mai à novembre 2017 sera dévolue à des tests et à la remise à l'exploitation du musée.

Les travaux de transformation ont été confiés au bureau d'architectes bernois Patrick Thurston et la réalisation visuelle des contenus, à l'équipe de scénographes Kossmann.dejong d'Amsterdam, de renommée mondiale. Les chiffres du budget se basent sur les offres de ces deux partenaires ainsi que sur les calculs de l'équipe en charge du projet, qui est dirigée par le commissaire de l'exposition, Christian Rohner, et encadrée scientifiquement par Angelina Keller.

4 Finances

Budget global	CHF	10 981 000
• Programme muséographique, scénographie et planification générale de l'exposition	CHF	1 346 000
• Montage de l'exposition	CHF	1 345 000
• Postes interactifs	CHF	1 406 000
• Application de l'exposition	CHF	337 000
• Productions audiovisuelles	CHF	834 000
• Graphisme	CHF	472 000
• Textes	CHF	389 000
• Produits de médiation	CHF	379 000
• Publication	CHF	76 000
• Base de données	CHF	108 000
• Projet participatif	CHF	54 000
• Recherches	CHF	570 000
• Marketing	CHF	480 000
• Management	CHF	216 000
• Réserve pour l'exposition	CHF	799 000
• Transformation	CHF	1 878 000
• Ameublement	CHF	200 000
• Connexion WLAN	CHF	65 000
• Réserve ameublement et connexion WLAN	CHF	27 000

Plan de financement

• Canton de Berne (Fonds d'encouragement des activités culturelles)	CHF	400 000
• Canton de Berne (Fonds de loterie) ¹	CHF	867 000
• Canton de Berne (Département culturel)	CHF	400 000

¹ Initialement, 2 millions de francs avaient été requis auprès du canton de Berne (Fonds d'encouragement des activités culturelles et Fonds de loterie)

• Fondations, donateurs et donatrices	CHF	1 637 000
• Sponsors	CHF	1 577 000
• Particuliers (demandes pendantes)	CHF	246 000
• Fonds propres (Poste et Swisscom)	CHF	5 854 000
Total	CHF	10 981 000

4.1 Calcul de la subvention du Fonds d'encouragement des activités culturelles

Conformément aux articles 5 et 7, alinéas 2 et 3, ainsi qu'à l'article 12 LEAC, la subvention prélevée sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles est destinée aux parties du projet qui soutiennent l'encouragement d'activités culturelles, à savoir les postes budgétaires suivants : programme muséographique, scénographie, planification générale, graphisme, textes, produits de médiation, publication, projet participatif et recherches. Ces derniers se montent à un total de 3 286 000 francs.

Conformément à l'article 14, alinéa 1 LEAC et à la pratique courante de l'Office de la culture, la subvention est déterminée selon le principe de subsidiarité et s'élève au maximum au montant octroyé par la ville de Berne, commune dans laquelle se trouve le musée.

4.2 Calcul de la subvention du Fonds de loterie

Le calcul des coûts d'investissement déterminants pour la construction créant de la valeur ajoutée (transformations et montage de l'exposition) a été effectué conformément aux bases légales et à la pratique du Fonds de loterie.

Structure des coûts des transformations

Partie du projet	Coûts prévus (CHF)	Coûts pris en compte par le FL (CHF)
Bâtiments (construction, fenêtres, portes, installations électriques, éclairage, installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, sanitaires, maçonnerie, ferblanterie, menuiserie, revêtements de sols et de murs, honoraires, etc.)	1 670 000	1 290 982
Frais de construction accessoires	208 000	-
Total	1 878 000	1 290 982

Exactitude des coûts de +/- 10 pour cent

Structure des coûts des installations (montage de l'exposition)

Liste des installations destinées à être réparties dans les différentes zones :

- *montage de l'exposition* (matériel et logiciels fixes pour la salle des serveurs ; matériel fixe pour les installations de l'exposition : éclairage spécial, diapositives de projection, meubles et

enceintes fixes, vitrines, câblage, supports, haut-parleurs et amplificateurs ; enceintes fixes, meubles, etc.),

- *postes interactifs* (matériel fixe pour les postes interactifs de la nouvelle exposition permanente : projecteurs fixes, lecteurs, caméra, moniteurs, amplificateurs, haut-parleurs, écrans géants, ordinateur de contrôle, capteurs pour les interactions ; logiciels : systèmes d'exploitation, logiciels d'édition, applications),

- *graphisme* (mise en page, signalisation, General User Interface, illustrations, etc.) et

- *productions audiovisuelles* (forfaits pour les productions audiovisuelles de la nouvelle exposition permanente : réalisation de story-boards, casting, tournages, formatage et diffusion).

Les positions prises en compte pour le Fonds de loterie sont celles qui se rapportent au montage de l'exposition et aux postes interactifs.

Partie du projet	Coûts prévus (CHF)	Coûts pris en compte par le FL (CHF)
<i>Rez-de-chaussée :</i> salle des serveurs de l'exposition, installation « ticket buying experience », installation « intro and instruction », installation « labor zone extended », installations « labor zones normal », installations « ramp », installation « connecting all ramps », installations « volume filling », zone de rencontre <i>Premier sous-sol :</i> installations « labor zones extended », installations « labor zones normal » <i>Deuxième sous-sol :</i> installations « labor zones extended », installations « labor zones normal », installation « playful interactive »	3 095 380	531 700
Honoraires	961 620	100 638
Total	4 057 000	632 338

Exactitude des coûts de +/- 10 pour cent

Coûts de l'ameublement de la zone pour les groupes de visiteurs et visiteuses spécifiques

Salle à l'ouest du sous-sol avec possibilités multifonctionnelles de médiation. Part des coûts déterminants pour le Fonds de loterie en ce qui concerne les installations fixes.

Partie du projet	Coûts prévus (CHF)	Coûts pris en compte (CHF)
Ameublement de la zone pour les groupes de visiteurs et visiteuses spécifiques	200 000	100 000
Total	200 000	100 000

Exactitude des coûts de +/- 10 pour cent

Les coûts déterminants pour le Fonds de loterie s'élèvent à un total de 2 023 320 francs. Avec une part de subventionnement de 40 pour cent, **la subvention maximale** à prélever sur le Fonds de loterie **pour les parties du projet se rapportant aux travaux de transformation** s'élève à **809 000 francs** (montant arrondi).

Coûts de l'application pour appareils mobiles

En lieu et place d'un audioguide, il est prévu de développer une application pour les appareils mobiles. Pour le Fonds de loterie, la part des coûts déterminants sont ceux imputables à la réalisation effective, à la traduction et à certaines parties du matériel. La part de subventionnement pour cette partie du projet s'élève à 30 pour cent.

Partie du projet	Coûts prévus (CHF)	Coûts pris en compte par le FL (CHF)
Coûts transversaux	16 800	-
Phase d'élaboration du programme muséographique	54 880	-
Phase de réalisation	121 600	108 800
Phase d'implémentation	39 200	22 400
Contenu	45 000	15 000
Matériel	34 950	32 950
Montant (TVA exclue)	312 430	179 150
TVA	24 994	14 332
Total	337 424	193 482

Exactitude des coûts de +/- 20 pour cent

Les coûts déterminants de 193 482 francs donnent droit à une subvention maximale de **58 000 francs** (montant arrondi) pour la **partie du projet liée à l'application**.

Au total, le montant maximal de la subvention prélevée sur le Fonds de loterie pour les parties du projet liées à la transformation et au montage de la nouvelle exposition permanente 2016 ainsi qu'à l'application se chiffre à 867 000 francs.

Le canton de Berne n'aura à assumer **aucuns coûts supplémentaires**, aucun dépassement des devis n'étant pris en compte, et le Musée de la communication ne pourra bénéficier

d'aucune nouvelle contribution pour des travaux les quinze années qui suivent la date de l'arrêté. Ces principes sont communiqués à la requérante par voie de décision.

L'organisme responsable du musée est la Fondation suisse pour l'histoire de la poste et des télécommunications. L'exploitation du musée est principalement financée par des subventions de la Poste Suisse et de Swisscom. Le canton de Berne n'octroie pas de subvention annuelle pour l'exploitation du musée.

5 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Avec le remaniement du musée, le public disposera d'une offre plus accessible et améliorée sur le thème toujours actuel de la communication et sera incité à réfléchir à la question de l'interaction humaine au sein de la société. Le Musée de la communication se positionne ainsi à la pointe dans son domaine. Les chiffres énumérés au point 3.2 illustrent la popularité considérable dont jouit déjà le Musée de la communication. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la modernisation de la présentation d'un thème aussi populaire et important pour la société attirera un public encore plus large au musée et, par extension, à Berne. Le site muséal de Berne devrait ainsi gagner en attractivité et permet de s'attendre à une affluence croissante, ce qui sera également profitable aux établissements de restauration de la place.

6 Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver la subvention du Fonds d'encouragement des activités culturelles et du Fonds de loterie destinée au financement de la « Nouvelle exposition permanente 2016 » du Musée de la communication à Berne, portant sur un montant total de 1 267 000 francs.